

DEC182550DR11

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric CHANDEZON, directeur de l'unité UMR5819 intitulée Systèmes Moléculaires et nano Matériaux pour l'Energie et la Santé (SyMMES), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 nommant Jérôme PARET, délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC161217DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité UMR5819, intitulée Systèmes Moléculaires et nano Matériaux pour l'Énergie et la Santé (SyMMES), dont le directeur est M. Frédéric CHANDEZON et les directeurs adjoints sont M. Yoann ROUPIOZ et M. Thierry DOUKI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Frédéric CHANDEZON, directeur de l'unité UMR5819, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric CHANDEZON, directeur, délégation de signature est donnée à M. Thierry DOUKI, directeur adjoint, M. Yoann ROUPIOZ, directeur adjoint, et à Mme Rachel MAUDUIT, TCS, gestionnaire administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC171662DR11 du 1^{er} juin 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 13 septembre 2018.

Le délégué régional
Jérôme PARET



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61



**DEMANDE DE SPECIMEN DE SIGNATURE
POUR ÉTABLIR LES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE**

Je soussigné(e), **CHANDEZON FRÉDÉRIC**,
Code Unité : **0761**

E-mail : **Frederic.chandezon@cea.fr**, Directeur de l'unité : **SYMMES - UMR 5819**

Intitulé : **SYMMES**

Adresse : **17 Avenue des Martyrs / GâtCS - 38054 Grenoble cedex 9**

- ❖ Sollicite une délégation de signature pour moi-même et les agents proposés ci-après, au nom du Délégué régional Alpes du CNRS, ordonnateur secondaire :
 - les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié à la date de signature de l'acte (soit 135 000 HT au 01/01/2016), dans la limite des crédits de l'unité,
 - et les ordres de missions ainsi que les bons de transport afférents, présentés aux agences agréées par la Délégation Alpes (possibilité ouverte aux seules unités équipées de GESLAB).

QUALITE	NOM ET PRENOM Grade et Fonction	SPECIMEN DE SIGNATURE	COMMANDES DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT (Oui/Non)	ORDRES DE MISSIONS ET BONS DE TRANSPORTS AFFERENTS (Oui/Non)	LIMITE EVENTUELLE (à préciser si inférieur à 135 000 € HT)
Responsable de l'unité / CEA	chercheur et Directeur CHANDEZON Frédéric		Oui	Oui	
Mandataire éventuel / CNRS	ROUPIOZ Yoann DR2 - Adjoint		Oui	Oui	
Mandataire éventuel / CEA	DOUKI Thierry Chercheur - Adjoint		Oui	Oui	
Mandataire éventuel / CNRS	MAUDUIT Rachel TCS - Gestionnaire Admin et financière		Oui	Oui	

Date : **13/09/2018**

Document original à retourner au Délégué régional CNRS - Alpes - 25, rue des Martyrs - BP 166 - 38042 Grenoble Cedex 9